



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 9 NOVEMBRE 2020 à 18h30 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire.

Date de la convocation : 03/11/2020

Etaient présents : Fabienne RICHARD, Emilie CAS-PAUGET, Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Emmanuel ANDRE, Philippe VION-DURY, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Ludovic GHERARDI, Christine TRONCY, Samuel BECOT, GONON Marleen.

Absents excusés : Raphaël JACQUIOT (pouvoir à Fabienne RICHARD), Romain PERILLAT

Secrétaire de séance : Gaël ALLOMBERT-GOGET.

La séance est ouverte à 18h30.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que M. PRIORE, conseiller de la DGFIP auprès des élus, effectuera son analyse des comptes de la commune par visio-conférence le lundi 16 novembre 2020 à 18h00.

Il demande l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : délibération subvention Région pour travaux accessibilité des églises, décisions modificatives budget 2020.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

-Monsieur le Maire présente au conseil la DIA reçue depuis la dernière séance pour laquelle la commune n'a pas préempté :

*Vente MAZUIR/AVRILLON : bâti sur terrain propre parcelle 300 AI 15 d'une superficie totale de 1 995 m²

2/VENTE FERME-RELAIS

-Considérant son accord de principe lors du conseil précédent, ENTERINE la levée de l'option d'achat par anticipation par Monsieur Laurent RIVES, pour acquérir au 12/11/2020 un ensemble immobilier, cadastré sous les références 300 AB 210, lieudit 637 rue les Cornes à Collet, et comprenant un bâtiment de 1 950 m² sur une parcelle de 14 325 m² moyennant le prix de 52 917,82 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes concernant la vente de ce bien immobilier auprès de Me DUC-CHANTRAN, notaire à Nantua.

3/COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

-Suite au renouvellement du conseil municipal en juillet 2020, DESIGNNE les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Délégué titulaire du conseil municipal : Bertrand VAILLOUD, suppléant : Emmanuel ANDRE

Délégué titulaire de l'administration : Gérard TRONCY, suppléante : Agnès CHEVALIER

-PROPOSE deux électeurs au Président du Tribunal Judiciaire qui choisira lui-même son délégué : Magali SANTON et Aurélie BOUDON.

4/COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

-Suite au renouvellement du conseil municipal en mai 2020, DESIGNNE les représentants de la commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCSPV), la nouvelle composition est la suivante :

- Président : Bernard LENSEL, Maire
- Chef de Corps member de droit: Stéphane ROUMAT
- Adjudant titulaire : Erwan PICHON
- Sergent titulaire : Raphaël BECOT- Sergent suppléant : Olivier MANAUD
- Caporal titulaire : Charly MEUNIER - Caporal suppléant : Philippe HODENT
- Sapeurs 1ère classe titulaire : Marie CHEVALIER
- Titulaires représentant l'administration de Le Poizat-Lalleyriat : Louis BERTHET-BONDET, Ludovic GHERARDI, Christophe TISSERANT
- Suppléants représentant l'administration de Le Poizat-Lalleyriat : Clara ALOMBERT, Romain PERILLAT, Alain RAYNAUD.

5/COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

-DESIGNE Véronique MAYOT, 4^{ème} adjointe, référente de la commission finances, pour représenter la commune au sein de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées de Haut Bugey Agglomération qui a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

6/ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOURABLES

-A la demande du Trésorier de la commune, ACCEPTE les admissions en non-valeur pour un montant total de 309,86 €.

7/DEDITE LOGEMENT 1^{ER} ETAGE MAIRIE LALLEYRIAT

-ACCEPTE la dédite au 14/12/2020 de Mme Jennifer BECKA pour la location de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie à Lalleyriat. Ce logement ne sera pas reloué immédiatement, des travaux de réfection devant avoir lieu et une réflexion sera menée sur la possibilité de mettre en agence les locations communales.

8/TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISES

-Au vu d'une réflexion avec la Région sur les subventions en cours, DEPOSE une demande d'aide dans le cadre du Contrat Ambition Région pour les travaux d'accessibilité des églises.

9/DECISIONS MODIFICATIVES

-AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions modificatives nécessaires à la clôture des comptes 2020.

10/DIVERS

-Entend la lecture du rapport sur la surveillance de la baignade au plan d'eau lors de la saison estivale 2020 par l'entreprise SE AUS. Il en ressort les réflexions suivantes : problème de local qui est utilisé par le poste de secours durant l'été et qui sert aussi aux jeunes de la commune, problème de sanitaires sur le site, gestion du site (nouvelle consultation à prévoir en 2021).

-Point de Fabienne RICHARD sur le dossier salle polyvalente : la solution 3 a été choisie (charpente traditionnelle en lamellé-collé) et le protocole amiable de prise en charge du sinistre a été accepté par l'ensemble des experts des assurances. Le redémarrage des travaux est prévu pour fin avril 2021. Le prêt-relais conclu par la commune pour l'attente du versement des subventions et du FCTVA sera reconduit pour un an.

-Point par Clara ALOMBERT sur les P'tits Echos en cours de réalisation pour une distribution en décembre

-COVID 19 : au vu de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint ; réflexion sur l'organisation du Téléthon ; demande des conseillers qui souhaitent que le port du masque soit respecté aux abords de l'école.

-Lecture de la lettre de Mme la Sous-Préfète accordant l'honorariat de Maire à M. Yvon HUYVAERT, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Le Poizat-Lalleyriat.

-Demande de Marleen GONON sur les possibilités de réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public

-Selon le SIEA, les zones de la commune non couvertes par la fibre optique seront desservies d'ici fin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Bernard LENSEL.